



Tabagisme au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 29 août 2004

Comment obtenir de ne plus travailler dans le tabagisme (cigare + cigarette) même après en avoir parlé et sans résultat ?

Réponse :

Vous nous avez fait part de votre problème récemment et nous vous avons dirigé vers les espaces du site de DNF qui pouvaient vous aider à régler votre problème. Nous comprenons votre impatience à voir évoluer cette situation. Notre réponse a dû se croiser avec votre seconde question.

Si vous pensez que cela est réaliste, DNF peut tenter de faire parvenir une mise en demeure de respecter la loi à votre employeur, mais cela peut se faire qu'avec d'innombrables précautions pour protéger votre anonymat. Contactez DNF au 01 42 77 06 56 pour décider de la stratégie la plus adaptée.